



**LYCÉE / COLLÈGE
LA CITÉ DES
SCIENCES**

Bongor – Tchad
Tél. : (+235) 62 74 47 78

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
Unité – Travail – Progrès

DÉCISION N° 01 / PCA / LCCS / 2026

**PORTANT RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉQUIPE
DE DIRECTION**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** les textes régissant l'organisation et le fonctionnement du Lycée / Collège La Cité des Sciences ;
Vu l'arrêté N° 501/PR/PM/MENPC/SEENPC/SG/DGEF/2017 portant création et autorisation de fonctionnement du Lycée-Collège « La Cité des Sciences » de Bongor ;
Vu l'arrêté du 4 août 2026 du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, du Bilinguisme et de la Promotion civique, fixant le calendrier de l'année scolaire 2026-2027 ;
Vu la nécessité d'assurer le bon fonctionnement administratif et pédagogique de l'établissement ;
Considérant la rentrée administrative du 1er septembre 2026 et la reprise progressive des enseignements au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;
Considérant les nécessités de service ;

DÉCIDE :

Article 1er : Dans le cadre du réaménagement de l'équipe de direction, Dr Hinamari MANG-MASSOU Emmanuel, précédemment Proviseur, et Monsieur Dieu Merci Abel DOREISSOU, précédemment Censeur, sont appelés à d'autres fonctions.

Article 2 : Monsieur Wamalamou MANG-MASSOU est nommé Proviseur du Lycée / Collège La Cité des Sciences.

Article 3 : Monsieur Wang-namou SAMUEL est nommé Censeur du Lycée / Collège La Cité des Sciences.

Article 4 : Les nouveaux responsables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'accomplissement des missions attachées à leurs fonctions et rendent compte au Président du Conseil d'administration.

Article 5 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Bongor, le 03 septembre 2026

Le Président du Conseil d'administration

Dr Hinamari MANG-MASSOU Emmanuel